

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **jeudi 16 juillet 2026** à compter de **11 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Monsieur Serge Riendeau, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Est également présente :

Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Madame Sylvie Masse, conseillère

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. FINANCES**
 - 2.1 Résolution visant l'obtention d'une carte Visa Desjardins de type approvisionnement pour la Ville de Coaticook
 - 2.2 Résolution visant la désignation de madame Manon Nadeau comme employée désignée pour toutes demandes opérationnelles ou financières nécessaires au bon fonctionnement de la Ville de Coaticook
- 3. SERVICES EXTÉRIEURS**
 - 3.1 Réquisition numéro 2026-54 pour les travaux de réparation de la petite turbine du barrage St-Paul au montant de 134 180,83 \$ plus les taxes applicables
 - 3.2 Réquisition numéro 2026-55 pour les services professionnels en vue de la réfection des services souterrains d'eau potable, d'égout sanitaire et pluvial sur la rue Child, entre les rues Michaud et Saint-Marc au montant de 17 300 \$ plus les taxes applicables
 - 3.3 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour fourniture et la livraison d'un souffleur industriel, incluant tous les accessoires, équipements et formations requis, soit celle de la compagnie Vohl inc. au montant de 237 500 \$ plus les taxes applicables
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

26-07-38477 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 26-07-38477

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

**26-07-38478 2.1 RÉSOLUTION VISANT L'OBTENTION D'UNE CARTE VISA
DESJARDINS DE TYPE APPROVISIONNEMENT POUR LA VILLE
DE COATICOOK**

RÉSOLUTION 26-07-38478

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite obtenir une carte Visa Desjardins de type approvisionnement pour les besoins de son administration;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire que cette carte soit émise au nom de « Administration » avec une limite autorisée de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite désigner certaines personnes à titre de gestionnaires autorisés relativement à cette carte;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit autoriser la signature de tous les documents requis pour donner plein effet à cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Serge Riendeau

RÉSOLU:

Que la Ville de Coaticook demande à Visa Desjardins, l'émission d'une carte Visa Approvisionnement au nom de « Administration », dont la limite autorisée sera de 1 000 \$;

Que la Ville de Coaticook nomme comme gestionnaires autorisés les personnes suivantes : Geneviève Dupras (greffière), Manon Nadeau (adjointe à la comptabilité) et Benoit Marquis (trésorier); ET

Que Benoit Marquis, trésorier et Simon Madore, maire soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Coaticook tous documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 26-07-38479** 2.2 RÉSOLUTION VISANT LA DÉSIGNATION DE MADAME MANON NADEAU COMME EMPLOYÉE DÉSIGNÉE POUR TOUTES DEMANDES OPÉRATIONNELLES OU FINANCIÈRES NÉCESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA VILLE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 26-07-38479

CONSIDÉRANT que madame Manon Nadeau occupe le poste d'adjointe à la comptabilité et qu'il y a lieu de la désigner à titre d'employée désignée à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à cette désignation afin d'assurer la saine administration opérationnelle et fonctionnelle de la Ville de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge Riendeau
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU que madame Manon Nadeau soit nommée à titre d'employée désignée pour toutes demandes opérationnelles ou financières nécessaires au bon fonctionnement de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SERVICES EXTÉRIEURS

- 26-07-38480** 3.1 RÉQUISITION NUMÉRO 2026-54 POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA PETITE TURBINE DU BARRAGE ST-PAUL AU MONTANT DE 134 180,83 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 26-07-38480

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite procéder à la suite des réparations de la petite turbine du barrage St-Paul;

CONSIDÉRANT que Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour des pièces et main-d'œuvre afin d'effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a obtenu une offre conforme aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de XYLEM CANADA, au montant de 134 180,83 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

D'accepter la réquisition numéro 2026-54 pour l'achat de pièces et main-d'œuvre pour la suite des réparations de la petite turbine du barrage St-Paul, auprès de XYLEM CANADA, au montant de 134 180,83 \$, plus les taxes applicables; ET

D'affecter la dépense au poste budgétaire à l'excédent de fonctionnements accumulé - écrétage Hydro-Coaticook, poste budgétaire numéro 02-820-00-528.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 26-07-38481** 3.2 RÉQUISITION NUMÉRO 2026-55 POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN VUE DE LA RÉFECTION DES SERVICES SOUTERRAINS D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL SUR LA RUE CHILD, ENTRE LES RUES MICHAUD ET SAINT-MARC AU MONTANT DE 17 300 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 26-07-38481

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite procéder à la réfection de la rue Child, entre les rues Michaud et Saint-Marc;

CONSIDÉRANT que la cheffe de la division des infrastructures a présenté une réquisition pour des services professionnels à cet effet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conforme aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Les Services Exp inc., au montant de 17 300 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge Riendeau
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU :

D'accepter la réquisition numéro 2026-55 pour les services professionnels en vue de la réfection des services souterrains d'eau potable, d'égout sanitaire et pluvial sur la rue Child, entre les rues Michaud et Saint-Marc, auprès de Les Services Exp inc., au montant de 17 300 \$, plus les taxes applicables; ET

D'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 26-07-38482** 3.3 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN SOUFFLEUR INDUSTRIEL, INCLUANT TOUS LES ACCESSOIRES, ÉQUIPEMENTS ET FORMATIONS REQUIS, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE VOHL INC. AU MONTANT DE 237 500 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 26-07-38482

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture et la livraison d'un souffleur industriel, incluant tous les accessoires, équipements et formations requis;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 14 juillet 2026 à 13 h 30 à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue soit;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Soumissionnaire	Montant Avant tx
Vohl Inc.	237 500 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services extérieurs d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Vohl inc. au montant total de 237 500 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Serge Riendeau

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture et la livraison d'un souffleur industriel, incluant tous les accessoires, équipements et formations requis, soit celle de la compagnie Vohl inc. au montant 237 500 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense tel que prévu au P.T.I : TP25035 et l'appliquer au règlement d'emprunt numéro 29-204 (2026), poste budgétaire numéro 22-902-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

26-07-38483 5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 26-07-38483

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Serge Riendeau

RÉSOLU que la séance soit close à 11 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière